

Aide juridictionnelle

Par ThierryMas

Bonjour

Avec Madame nous souhaitons divorcer. Nous avons 3 enfants et nous sommes à la recherche d'un emploi.

Nous n'avons pas les moyens pour payer un avocat. Es ce que l'aide juridictionnelle est calculée par personne ou pour le foyer ? Ayant un revenu fiscal à 24500 on se demande comment cela se passe.

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous devez avoir chacun un avocat. L'aide est par personne.

Par ThierryMas

Yapasdequoi bonjour

C'est donc calculer individuellement? Un avocat par personne oui ça je le savais, merci pour votre réponse.

Par kang74

Bonjour

C'est le seul cas ou il y a neutralisation des ressources de l'autre sur le RFR : ne pas travailler ne veut pas dire ne pas avoir de revenus .

Par contre il ne faut pas négliger la déclaration du patrimoine .